

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

02 décembre 2022

GÉRALD DARMANIN SE FÉLICITE DU SUCCÈS DE L'OPÉRATION NATIONALE D'ABANDON SIMPLIFIÉ D'ARMES À L'ÉTAT

Le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer se félicite du succès de l'opération nationale d'abandon simplifié d'armes à l'État qui s'est tenue sur le territoire métropolitain ainsi que dans certains territoires d'Outre-mer du 25 novembre au 2 décembre 2022.

Pilotée par le service central des armes et explosifs (SCAE) du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, l'opération se poursuivra à Paris et dans les trois départements de petite couronne (92, 93, 94) jusqu'au mardi 6 décembre 2022 via la plateforme téléphonique de prise de rendez-vous.

Cette opération historique a suscité une large adhésion.

Il ressort du bilan, encore provisoire, que plus de **150 000 armes, dont 140 000 armes à feu, ont été abandonnées** à l'État pendant ces huit jours dans plus de 300 sites de collecte et d'enregistrement mis en place sous l'autorité des préfets. Parallèlement, **50 000 armes jusqu'ici non déclarées ont été enregistrées** dans le système d'information sur les armes (SIA) permettant la régularisation de leurs propriétaires.

Près de 200 000 armes sont ainsi sorties de la clandestinité au cours de cette période. En complément, **près de 4 millions de munitions et projectiles** ont également été **collectés**.

L'adhésion de nos concitoyens à cette opération, qui a mobilisé **près de 5 000 agents** de préfecture, fonctionnaires de police et militaires de la gendarmerie, a été sans précédent.

Les départements de la Gironde, du Nord, du Finistère, du Pas-de-Calais et du Morbihan sont ceux dans lesquels l'opération a connu la plus grande réussite.

La **simplicité de la procédure** d'abandon assortie d'une garantie **d'absence de poursuites** administratives ou judiciaires pour détention illégale d'armes, la **proximité des points d'accueil** et **l'accompagnement apporté aux usagers** par les services de l'État et leurs partenaires ont constitué des facteurs clefs de ce succès.

Cette action répondait à un besoin fort des usagers, notamment pour ceux ayant acquis des armes par héritage. Elle a largement contribué à renforcer la relation et la confiance entre la population et les forces de sécurité intérieure autour de l'objectif partagé de sécurité publique. **Elle participe grandement à prévenir les violences intrafamiliales, les accidents domestiques et**

les vols d'armes. Le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer salue l'engagement et le sens des responsabilités de nos concitoyens.

Fort de cette dynamique, Gérald DARMANIN a décidé d'**engager une réforme de la procédure d'abandon d'armes à l'État** visant à la simplifier. Une expérimentation sera initiée en ce sens dès le premier trimestre 2023 dans 5 départements.

À l'issue du déploiement du système d'information sur les armes à l'ensemble des publics concernés (détenteurs d'armes particuliers, associatifs et métiers) prévu **fin 2023, une nouvelle opération de ce type sera organisée.** L'abandon des armes non déclarées reste possible et leur enregistrement est obligatoire dans le SIA.